



Date : 20 mai 2022
N/Réf. : CAB-AG/2022-0027 (RSSN ORG-03-22)

Objet : **Politique de protection des intérêts 2022-2025**
Note d'engagement pour affichage

Emetteur : L'Administrateur général

La politique de protection des intérêts du CEA, extraite du plan quadriennal d'amélioration continue de la Sécurité, couvre l'ensemble des domaines de la Sécurité du CEA en lien avec les intérêts que sont **la sécurité, la santé et la salubrité publiques ainsi que la protection de la nature et de l'environnement.**

Les exigences du CEA dans ces domaines doivent se traduire par **l'engagement** de l'ensemble des personnels face aux enjeux de Sécurité, notamment de sûreté nucléaire.

Ces exigences constituent un impératif dans la conduite des projets dont le CEA a la responsabilité et doivent **guider en permanence** nos actions. La mobilisation à tous les niveaux de notre organisation est indispensable : il en va de notre efficacité, de notre crédibilité et de notre **responsabilité individuelle et sociale.**

Le plan d'amélioration continue de la sécurité 2018-2021 ainsi que le plan d'action culture de sûreté-sécurité ont permis de poursuivre et renforcer les progrès significatifs sur des axes essentiels, comme notamment :

- l'appropriation des enjeux de sûreté par des actions de sensibilisation, de formation, ainsi que par l'exploitation et le partage des retours d'expérience et le développement d'une attitude interrogative systématique ;
- la présence sur le terrain de la ligne managériale, en complémentarité de la ligne Sécurité.

Le plan d'amélioration continue de la Sécurité 2022-2025 marque le **renouvellement de l'engagement du CEA** pour les quatre années à venir. Il s'inscrit, à la fois, dans la continuité des plans précédents (axes de progrès pour garantir la sûreté des installations nucléaires, maîtriser les impacts environnementaux de nos activités, maîtriser les activités confiées à des intervenants extérieurs, gérer les situations d'urgence) et dans une **évolution indispensable pour répondre aux nouveaux enjeux de la Sécurité** :

- promouvoir la sûreté intégrée ;
- renforcer l'amélioration continue de la protection des intérêts ;
- expliquer pour convaincre et accompagner l'engagement des personnels.

Au-delà du respect des exigences réglementaires et de la conformité à nos exigences, il s'agit de prendre en compte efficacement le retour d'expérience et les évolutions de pratique identifiées comme nécessaires pour notre organisme, ainsi que d'assurer une surveillance efficace des intervenants extérieurs.

L'implication forte de la ligne opérationnelle, le renforcement de la culture de Sécurité, la sensibilisation et l'incitation de chacun d'entre nous à prendre part à l'amélioration de la sûreté, sont essentielles pour permettre un déploiement en profondeur des axes de cette politique, notamment dans le cadre des directives annuelles de sécurité et des contrats d'objectifs sécurité.

Je confie à la Direction de la sécurité et de la sûreté nucléaire le soin d'assurer la coordination et la bonne application de cette politique, d'en vérifier l'efficacité et de m'en rendre compte.

François JACQ